

SG /2026 /021

Objet /

Marché de fournitures de bureau, fournitures scolaires, matériel pédagogique et sportif – Avenant n°1



Extrait du registre des Décisions du Maire

Le Maire de la Commune de SAINT MATHIEU DE TREVIERS,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2120 relatif au choix de la procédure de passation ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

VU la délibération n°2026-13 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, intervenue sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, donnant délégation au Maire d'un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat ;

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

VU la décision n° SG/2022/016 en date du 2 juin 2022 relative à la signature d'un marché portant sur la fournitures de bureau, fournitures scolaires, matériel pédagogique et sportif pour les lots :

- **Lot n° 1 : Fournitures de bureau avec la société Lacoste Dactyl Bureau et Ecole, 15 allée de la sarriette – ZA Saint Louis – 84250 Le Thor**

Première période		Toutes périodes (sur 3 ans)	
Montant Minimum HT	Montant Maximum HT	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT
1 000,00 € HT	5 000,00 € HT	1 000,00 € HT	20 000,00 € HT

- **Lot n° 2 : Fournitures scolaires avec la société Lacoste Dactyl Bureau et Ecole, 15 allée de la sarriette – ZA Saint Louis – 84250 Le Thor**

Première période		Toutes périodes (sur 3 ans)	
Montant Minimum HT	Montant Maximum HT	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT
5 000,00 € HT	25 000,00 € HT	5 000,00 € HT	100 000,00 € HT

- **Lot n° 3 : Matériel pédagogique avec la société Lacoste Dactyl Bureau et Ecole, 15 allée de la sarriette – ZA Saint Louis – 84250 Le Thor**

Première période		Toutes périodes (sur 3 ans)	
Montant Minimum HT	Montant Maximum HT	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT
0,00 € HT	5 000,00 € HT	0,00 € HT	20 000,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260907-SG-2026-021-AU
Date de télétransmission : 08/09/2026
Date de réception préfecture : 08/09/2026

Publié sur le site internet de la commune le 08/09/2026

▪ Lot n° 4 : Matériel sportif avec la société Lacoste Dactyl Bureau et Ecole, 15 allée de la sarriette – ZA Saint Louis – 84250 Le Thor

Première période		Toutes périodes (sur 3 ans)	
Montant Minimum HT	Montant Maximum HT	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT
0,00 € HT	3. 000,00 € HT	0,00 € HT	12 000,00 € HT

VU l'acte d'engagement signé le 8 juin 2022 avec la société Lacoste Dactyl Bureau et Ecole, 15 allée de la sarriette – ZA Saint Louis – 84250 Le Thor ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger d'une année le marché en cours afin de permettre à la collectivité d'assurer une nouvelle procédure de mise en concurrence et un nouveau marché à compter du 7 juin 2027 ;

CONSIDERANT la proposition de la société Lacoste Dactyl Bureau et Ecole 15, allée de la sarriette – ZA Saint Louis – 84250 Le Thor visant à prolonger par avenant la durée prévue par le contrat d'un an supplémentaire soit jusqu'au 7 juin 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

De signer un avenant n°1 au marché portant sur la fournitures de bureau, fournitures scolaires, matériel pédagogique et sportif avec la société Lacoste Dactyl Bureau et Ecole, 15 allée de la sarriette – ZA Saint Louis – 84250 Le Thor afin de prolonger la durée prévue par le contrat d'un an supplémentaire soit jusqu'au 7 juin 2027.

Article 2 :

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation en sera adressée à Mme la Sous-Préfète de Lodève (Hérault).

Article 4 :

Le Maire de la Commune de Saint Mathieu de Trévières est chargé de l'exécution de la présente décision et doit en rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à Saint Mathieu de Trévières, le 1^{er} septembre 2026





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE SAINT MATHIEU DE TREVIER
PL DE L HOTEL DE VILLE
34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIER
Tél : 04 67 55 20 28

B - Identification du titulaire du marché public

LACOSTE DACTYL BUREAU & ECOLE
15 allée de la Sarriette ZA Saint Louis
84250 LE THOR
☎ 04 90 22 85 65
✉ marches.publics@lacostedbe.fr
Siret : 444 553 465 00014

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Consultation 2022-FOUR-01– Fournitures de bureau, fournitures scolaires, matériel pédagogique et sportif

Lot n° 1 : Fournitures de Bureau
Lot n° 2 : Fournitures scolaires
Lot n° 3 : Matériel pédagogique
Lot n° 4 : Matériel sportif

■ Date de la notification du marché public :

08 juin 2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre

L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification.

Le présent accord-cadre est reconductible.

Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Des contraintes administratives entraînent un allongement des délais d'exécution, sans modification de l'objet du marché ni incidence financière.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de l'accord cadre d'1 an (du 08 juin 2026 au 08 juin 2027) afin de permettre à la collectivité de lancer une procédure concurrentielle

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non

☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Audrey ERMONT – Marchés Publics	A Launaguet, Le 01/09/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260907-SG-2026-021-AU
Date de télétransmission : 08/09/2026
Date de réception préfecture : 08/09/2026

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

